



SACD

Scam\*

**LA MAISON  
DES AUTEURS EN 2011**  
Sagesses et colères partagées



© Grégoire Playmet

# Les sagesse du partage

Des sociétés d'auteurs, cela sert d'abord à partager des revenus entre créateurs. Ces revenus, nous ne les créons pas. Ce sont nos membres qui les génèrent. Souvent, ils se démènent des années durant pour faire aboutir leurs projets avec leurs producteurs et le soutien vital des aides accordées par les pouvoirs publics. Leurs œuvres alimentent ensuite les grilles de programmes des radiodiffuseurs et, au-delà, les bouquets des distributeurs.

Ces œuvres, qui justifient une part significative de la dotation publique, attirent l'intérêt des annonceurs et motivent le paiement des abonnements. Les revenus qui s'en suivent, nous avons reçu de nos 70.000 auteurs la mission statutaire de les collecter (parfois de les arracher aux opérateurs prédateurs comme Telenet-LGi). Ce mandat est devenu légal depuis 2009.

Notre finalité fondamentale n'est pourtant pas tant de percevoir que de répartir. Mieux, de répartir équitablement et en toute clarté. Ce à quoi nous nous employons. Jamais depuis la création des Comités belges de la SACD et de la Scam des montants aussi importants n'avaient été versés à nos membres en provenance de la Belgique. Nous sommes heureux de ces résultats, qui nous motivent à poursuivre des efforts qui par nature doivent être quotidiens.

Au-delà encore, le partage qui nous importe et dont l'invention nous guide, dépasse de loin celui, toujours délicat, des revenus encaissés. Des sociétés d'auteurs, cela sert aussi à exprimer, à réaliser la solidarité et la capacité d'action collective, inscrite dans une histoire, d'une communauté vivante de créateurs.

Une société d'auteurs est ainsi un concentré de savoirs individuels et collectifs accumulés, des sagesse acquises, construites et mobilisables pour chacun de ses membres qui en aurait besoin.

Dans notre monde en brutales mutations, en déséquilibres, ruptures et inégalités, les sagesse du partage ouvrent des perspectives nécessaires.

**Frédéric Young,**  
*Délégué général de la SACD  
et la Scam en Belgique*

“J’étais une des premières à perdre mon statut d’artiste, qui n’en est même pas un en fait. Les juristes de la SACD m’ont expliqué de quoi il s’agissait. Pour moi, c’était énorme comme aide. Il y avait quelqu’un qui répondait aux mails, au téléphone, qui me guidait dans mes démarches. Ils étaient joignables et de bon conseil.”

Geneviève Mersch

“Ah, la reprographie! C’est quand même vachement bien! Avoir un jour trouvé comment me rémunérer pour tous ces dessins de moi qu’on photocopie sans cesse dans les écoles, qu’on affiche dans les bureaux, etc. Ça fait plaisir, c’est un peu de justice et... un pécule dont le montant, toujours totalement inattendu, améliore mes étrennes ou mes vacances. J’ai presque envie de remercier la SACD... mais ce sont quand même MES dessins!”

Pierre Kroll

# AUTORISER, PERCEVOIR, RÉPARTIR

## L'engagement

En 2011, la SACD et la Scam ont poursuivi leur engagement en faveur d'une rémunération équitable pour les auteurs. De la réflexion à la revendication, de l'analyse à la négociation, et exceptionnellement jusqu'au procès, l'important est d'être constant.

### Spectacle vivant : augmentation des rémunérations revenant aux auteurs

Depuis septembre 2011, de nouveaux tarifs de perception de droits, plus avantageux pour les auteurs, sont entrés en vigueur en spectacle vivant. Cette modification a été permise par la diminution des frais SACD, grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel et au travail d'une équipe de perception renouvelée.

Pour les productions belges, la perception s'établit comme suit :

→ taux bruts des droits d'auteur : 11%

(jusqu'ici 10%)

→ taux de caisse sociale et administrative : 1% (jusqu'ici 2%).

La perception globale des recettes générées ou du prix de vente du spectacle auprès des entrepreneurs de spectacle reste à 12%.

### Reprographie, prêt public, copie privée : renégociations des tarifs

De nouvelles négociations se sont ouvertes sur ces trois fronts, afin d'obtenir une meilleure et plus claire rémunération pour les auteurs.

→ Reprobel : Frédéric Young a été nommé président de la commission reprographie. Lors de négociations intenses, Reprobel a proposé un nouveau système tarifaire équilibré alors qu'un nouveau ministre fédéral de L'Économie, M. Johan Vanden Lanotte, a pris ses fonctions.

→ Prêt public : après la décision de la Cour de Justice, un nouvel arrêté royal a été élaboré. Il prendra en compte la taille des collections, le nombre d'emprunts, et permettra aux établissements de chiffrer en temps utile le montant des perceptions pour établir leur budget.

→ Copie privée, une médiation entre ayants droit et fabricants est lancée au niveau européen, dans un climat économique tendu et peu favorable aux auteurs.

## Opérateurs : litiges, condamnations et négociations

*La distribution et commercialisation de bouquets de programmes de télévision par câble ou par satellite est un simple service technique qui ne concerne pas les ayants droit.* Sur base de cet argument fallacieux, trois opérateurs : Airfield, Telenet et Coditel s'opposent toujours au paiement normal de droits d'auteur malgré des chiffres d'affaires énormes.

→ Airfield a été condamné par la Cour de Justice européenne. La cour estime que les distributeurs de programmes par satellite ont des responsabilités en matière de droit d'auteur. Ils ont obligation d'obtenir une autorisation distincte de celles nécessaires aux radiodiffuseurs en raison de leur activité autonome de composition et de ventes de bouquets au public.

→ Malgré son manque de fondement juridique et factuel, la position de Telenet a été elle approuvée par le Tribunal de Première Instance de Malines (siège de l'entreprise). Les sociétés d'auteurs ont fait appel à Anvers et pourront se baser sur la décision plus récente et opposée du Tribunal de Commerce de Malines et sur les décisions de la Cour de Justice.

→ Coditel a été assignée par la SACD-Scam-SOFAM devant le Tribunal du Commerce de Bruxelles en paiement de ses factures en souffrance, après des années de négociations infructueuses.

## Mais encore

### Accords VRT, VTM et VT4.

L'actualisation du contrat négocié avec la VRT représente une rentrée globale de 4 millions d'euros sur trois ans. Le volet financier d'un nouveau contrat avec VTM a été établi pour cinq ans ; la rédaction du contrat est en cours. VT4 : le passé est clôturé. Un dialogue très constructif s'amorce avec la nouvelle équipe dirigeante.

### Négociations avec les plateformes VOD.

La SACD-Scam négocie régulièrement avec les plateformes VOD, dont, bien sûr, Belgacom, Telenet, mais aussi Universciné. Les premières perceptions sont encaissées régulièrement.

### Premières répartitions pour You Tube.

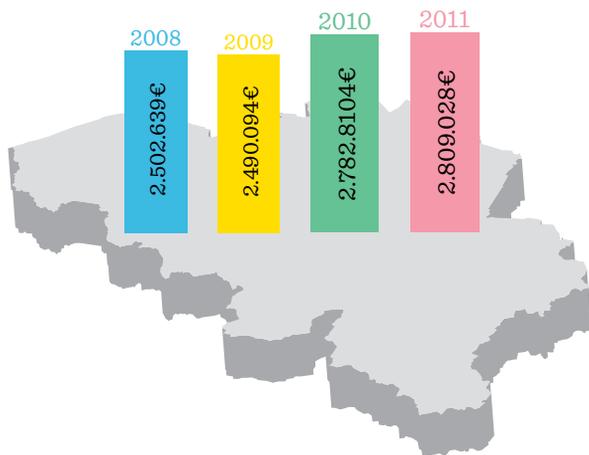
En 2008, le site de partage de vidéos Dailymotion signait un accord avec trois sociétés d'auteurs. Depuis, un accord a également été signé avec You Tube. Les premières répartitions ont eu lieu en 2011.

### DeAuteurs, naissance d'une société.

DeAuteurs a été fondée par des membres de la SACD et de la Scam, dont Paul Pourveur, Eric Vlamincq et Willem Wallyn (Président). La société défend les auteurs néerlandophones de Belgique. Elle est entrée dans sa phase opérationnelle avec ses premières adhésions et l'organisation d'un colloque relatif au droit de prêt: [deauteurs.be](http://deauteurs.be).

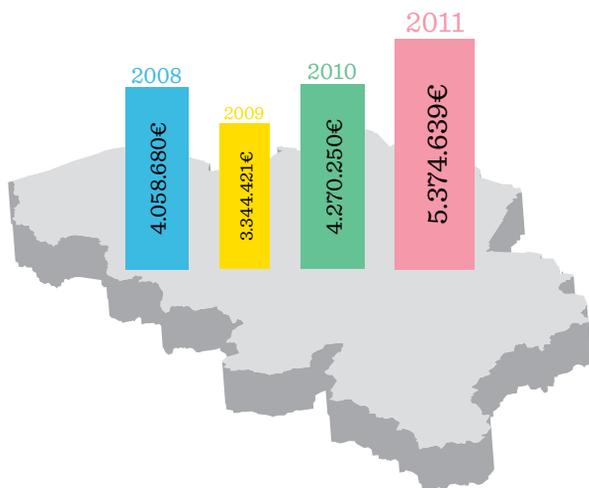
## Quelques chiffres record

### Scam : répartitions aux auteurs résidant en Belgique



2.809.028 € ont été répartis aux auteurs belges en 2011. Ces droits proviennent de Belgique et de l'étranger et concernent plusieurs années d'exploitation. Un montant jamais atteint jusqu'à présent.

### SACD : répartitions aux auteurs résidant en Belgique



5.374.639 € ont été répartis entre les auteurs belges en 2011, soit 26 % de mieux qu'en 2010. Ce pourcentage record provient de droits perçus en Belgique et à l'étranger.

# ACTIONS JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES

## La mobilisation

L'engagement de la Maison des Auteurs passe par la mobilisation. De savoirs, d'experts, de chacun d'entre nous.

### Réactions aux mesures prises par l'ONEM

En 2011, suite à la nouvelle interprétation que l'ONEM a donnée de la réglementation en matière d'admission et de maintien au chômage des créateurs, la Maison des Auteurs a vivement réagi. En effet, cette interprétation restrictive, très critiquable, risque d'accroître la précarité et la paupérisation des auteurs alors qu'elle devrait se limiter à contenir les abus qui souvent ne concernent pas les créateurs.

Les actions menées en 2011 et 2012 découlent d'une triple volonté : accompagner les auteurs en situation difficile, améliorer la législation sur le long terme et rappeler la nécessité d'une politique d'emploi des artistes, désespérément négligée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Ministère de la Culture et de l'Audiovisuel.

### DANS CETTE PERSPECTIVE, LA MAISON DES AUTEURS A :

- interpellé le monde politique et notamment la Ministre Fadila Laanan, pour lui demander que l'ONEM assouplisse sa position, l'amener à se pencher sur le manque d'emplois contractualisés dans les institutions subventionnées, et lui demander d'être associée à une consultation préalable à la modification du "statut des artistes"
- rencontré les associations professionnelles agréées, ainsi que les syndicats, pour une mobilisation commune.
- offert un soutien juridique aux auteurs dont le dossier était suffisamment argumenté pour être présenté à l'ONEM
- été reçue notamment par la Directrice adjointe de cabinet du Premier Ministre, Mme Yasmine Kherbache, mais aussi par d'autres responsables politiques.

## GEN : Groupe d'Experts Numériques

Le Groupe d'Experts en édition Numérique (GEN), auquel participe Frédéric Young, a pour mission :

- de conseiller la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de développement du livre numérique,
- d'aider les professionnels dans cette période de brusque révolution.

Deux axes de travail ont été dégagés : accompagner les auteurs et les éditeurs intéressés ; développer des formations adaptées.

La Maison des Auteurs a consulté ses membres pour identifier leurs besoins prioritaires dans le cadre de la numérisation de la chaîne du livre. Les auteurs, souvent inventeurs de nouvelles formes, souhaitent bénéficier de formations adaptées à leurs pratiques, dans les domaines technique, légal ou économique (accès aux ressources).

Parallèlement, il a été constitué un Partenariat Interprofessionnel pour le Livre et l'Édition numérique (PILE) qui regroupe la Maison des Auteurs, l'Association des Editeurs Belges (ADEB), Espace livres et Création (éditeurs littéraires) et le Syndicat des Libraires Francophones de Belgique (SLFB).

*Texte en ligne sur [www.bela.be](http://www.bela.be)*

## Lancement du groupe de travail RTBF

Arrivé à échéance en 2011, le contrat de gestion de la RTBF a été prolongé d'une année. À l'initiative de la Maison des Auteurs, un groupe de travail d'auteurs s'est constitué pour élaborer une série de propositions en vue d'enrichir le nouveau contrat. Trois champs de revendications sont portés à l'attention des dirigeants de la chaîne publique : la production/création, la promotion/diffusion et le respect de l'intégrité des œuvres. Le groupe de travail a été particulièrement attentif à émettre des propositions concrètes et raisonnables.

L'exigence de moyens accrus pour le développement et l'écriture, sans cesse portée par la SACD et la Scam, a été reprise.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles réunit une table de discussion interprofessionnelle afin de mobiliser les moyens nécessaires à la relance d'une production de fiction majoritaire significative pour la RTBF.

## Mobilisations collectives

### États généraux des medias

Lors des États généraux des medias, la Maison des Auteurs a réaffirmé l'importance des sociétés d'auteurs dans le contexte d'une mise à disposition anarchique et incontrôlable des œuvres sur Internet. La valorisation équitable des

contenus est une revendication majeure. Elle permettrait d'éviter une précarisation accrue des auteurs et de **favoriser l'innovation et les écritures nouvelles**.

## Livre blanc de la SAA

La Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) regroupe 24 sociétés de gestion collective européennes, dont la SACD et la Scam. Elle a publié un livre blanc retraçant les avancées juridiques dans de nombreuses matières (définition de l'auteur d'une œuvre, obtention d'une juste rémunération...). Le livre blanc affirme le droit inaliénable des auteurs pour l'exploitation de leurs œuvres en ligne.

## Lettre ouverte à José Manuel Barroso

Plus de mille créateurs européens ont signé la Lettre ouverte mise en ligne par la Coalition pour la Diversité et adressée à José Manuel Barroso. La lettre-pétition interpellait la Commission européenne sur la faiblesse de sa politique et demandait un engagement plus fort de l'Europe en matière de **diversité culturelle**. La pétition a mobilisé opérateurs culturels et créateurs à travers l'Europe entière. La SACD et la Scam, ainsi que leurs auteurs, ont relayé cet appel, auquel vous pouvez encore apposer votre signature.

## Mise en œuvre de la loi d'organisation et de contrôle SGD

En décembre 2011, le Ministère SPF-Économie a présenté les projets d'arrêtés royaux relatifs à l'organisation et à la comptabilité des Sociétés de Gestion de Droits (SGD). La SACD et la Scam ont fait valoir le caractère sans but lucratif et mutualiste des sociétés d'auteurs, tout en adaptant leurs méthodes de travail aux nouvelles procédures. Au niveau légal, les deux sociétés remplissent pour l'essentiel les exigences de la loi depuis de nombreuses années.

# ANTICIPER, CRÉER DES PERSPECTIVES, NÉGOCIER

## L'avenir numérique

La Maison des Auteurs s'engage dans le très actuel "futur numérique" avec détermination. Par l'organisation d'événements, l'action à tous les niveaux institutionnels et la négociation d'accords cadre, elle acquiert une vision globale qui lui permet de tracer des perspectives.

### Patrimoine et numérisation : mettre en valeur un patrimoine partagé

**"La préservation et la mise en valeur créative du patrimoine est un enjeu majeur en matière de sauvegarde de la diversité culturelle."** La Maison des Auteurs adopte cette phrase pour devise en matière de numérisation des œuvres et garde son cap au travers des différents chantiers en cours.

#### ARROW +

La Maison des Auteurs est l'un des deux partenaires majeurs, avec la Bibliothèque royale et Boek.be, du projet européen "ARROW +" (Accessible Registries of Rights Information and Orphan Works), qui a pour ambition d'identifier le plus grand nombre d'ayants droit pour les ouvrages conservés dans les collections publiques. Elle rassemble les acteurs du secteur et mobilise les détenteurs de bases de données. En interne, **le site BELA** est un atout majeur grâce à la collecte systématique de données bibliographiques.

#### SONUMA

La place des auteurs dans la préservation et la numérisation des archives de la RTBF, confiée à la société SONUMA, est défendue par la SACD, la Scam et la SOFAM qui achèvent la rédaction d'un accord. Leur intervention est ancrée dans la notion de patrimoine partagé : les auteurs participent activement à la redécouverte de leurs œuvres, à leur numérisation et à leur mise en ligne.

#### PEP'S

**"Le patrimoine numérisé est source de nouvelles œuvres de l'esprit. (...)"** Dans le cadre du plan PEP'S (Préservation et Exploitation des Patrimoines), la Maison des Auteurs est un partenaire naturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plan vise à promouvoir la diversité des expressions culturelles en s'appuyant sur le développement des technologies de l'information. Si la numérisation est conservatoire, elle doit également rendre plus accessible les patrimoines préservés pour de nouvelles créations.

## BELA

La plateforme partagée met en valeur la création contemporaine en publiant billets ou feuillets commandés aux auteurs. Elle offre également un accès renouvelé à ceux qui souhaitent entendre ou regarder des extraits d'œuvres. Son ouverture et la multiplication des points d'entrée font de cette vitrine l'un des projets les plus excitants de "mise en valeur créative du patrimoine".

## Actions sur les échanges non-autorisés d'œuvres en ligne

### Quelles solutions juridiques pour réguler les échanges privés sur Internet ?

Cette question était au centre d'une audition de la Commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat, à laquelle ont participé la SACD-Scam. Les deux sociétés ont rappelé que les auteurs souhaitent une solution qui respecte leur droit exclusif d'autoriser et ne soit pas "globale" mais respectueuse des spécificités de chaque secteur concerné, notamment celui de l'Audiovisuel et celui du Livre.

#### **LA SACD ET LA SCAM SONT INTERVENUES POUR :**

→ souligner que, dans ce débat, il est indispensable d'aborder les questions des usages des œuvres sur Internet en cherchant une solution équilibrée ;

→ concilier les droits légitimes des auteurs à être rémunérés et respectés dans leurs droits moraux et celui des internautes consommateurs à obtenir les autorisations nécessaires à un usage raisonnable d'une offre culturelle de qualité et dont la diversité serait assurée.

Pour éviter les débats irrationnels, la SACD-Scam a commandité une étude au CRIDS (Centre de Recherche Information, Droit et Société), rattaché aux Facultés Universitaires de Namur. Les résultats de l'étude concluent à l'impossibilité d'établir une licence légale et ouvrent deux pistes de travail : la gestion collective obligatoire (déjà appliquée pour les droits de câble) et la licence collective étendue. Une étude économique viendra compléter les résultats juridiques. Tout au long de l'année, la SACD et la Scam ont insisté sur l'urgence d'ouvrir des discussions sectorielles et réclamé le soutien des pouvoirs publics.

*Le dossier sur [www.sacd-scam.be](http://www.sacd-scam.be)*

### **Échanges non-autorisés versus piraterie**

Le Comité belge a toujours fait la différence entre la piraterie et les échanges non-autorisés. S'il s'agit de dialoguer avec les internautes pour les pratiques d'échanges d'œuvres protégées par le droit d'auteur sur les réseaux peer-to-peer, le Comité s'est félicité de la fermeture de Megaupload et de l'ouverture d'une procédure criminelle à l'encontre des gestionnaires du site. Rappelons que ces véritables pirates ont soutiré plus de 175 millions de dollars aux internautes naïfs.

# ENGAGEMENT CULTUREL ET COMMUNAUTÉ D'AUTEURS

## À l'écoute

La SACD et la Scam accompagnent leurs membres dans les évolutions ou les révolutions qui les affectent. L'organisation ou le soutien d'événements sont d'autres manières de découvrir et de réfléchir sur leurs pratiques actuelles et futures.

### 30 ans de la Scam : SHARE/D Heritage, Les Rencontres de Bruxelles #01

À l'occasion de ses 30 ans, la délégation belge de la Scam a inauguré le cycle des **Rencontres de Bruxelles**, Share/d Heritage. Cette première édition, placée sous le signe du patrimoine partagé, a lancé une réflexion sur la place du créateur dans les projets de numérisation du patrimoine.

Comment la création contemporaine peut-elle féconder le passé et éviter que la numérisation du patrimoine ne se traduise par des mégabytes d'archives mortes, disponibles pour le public, mais figées dans un statut d'œuvres académiques ?

Synthétique, Benoît Peeters a défini l'écriture comme l'incorporation d'un auteur, d'un récit, d'une archive, qui aboutirait à ajouter une couche (iné-dite) à ce palimpseste d'images dans lequel nous baignons. Le sémillant Peter

Greenaway, à qui les plus grands musées européens confient la mise en valeur de leurs chefs d'œuvre grâce à son expertise en matière d'image numérique, nous a provoqués, ironique et virevoltant.

La liste complète des participants, ainsi qu'un montage des interventions, sur le site internet [www.sacd-scam.be](http://www.sacd-scam.be).

### BELA : une communauté d'auteurs

→ En 2011, le lancement du blog Bela ([blog.bela.be](http://blog.bela.be)), qui rend compte aux auteurs de débats, de conférences ou de nouveaux partenariats qui les impliquent.

→ Parution d'un second calendrier. Le tandem Alice Piemme/Thierry Julliard invite les auteurs à se mettre en scène dans une librairie. Coloré et bourré d'humour, le calendrier offre des mises en abîmes mutines, désinvoltées ou songeuses.

→ Le site commande et publie deux billets d'auteur par semaine. Il est le premier éditeur non commercial à proposer des feuillets atypiques, qui fidélisent les lecteurs et les sensibilisent aux enjeux de la création numérique.

→ Hors les murs, Bela prolonge son action de promotion des auteurs par des mises en évidence de leurs productions, à la Foire du Livre et ailleurs.

Le dossier complet Bela sur [www.bela.be](http://www.bela.be) ou sur demande.

## Partenaires de festivals et d'événements

Pour conserver le pouls de la création et soutenir les auteurs à tous les stades de l'élaboration d'une œuvre, la Maison des Auteurs est partenaire d'une trentaine de festivals et d'événements. Son apport est large et comprend l'aide financière aux manifestations ou aux auteurs qui y participent, la participation active sous forme d'organisation d'ateliers ou encore l'aide à la production, renouvelée en 2011 au travers du dispositif du Côté des Ondes.

En 2011, la SACD et/ou la Scam, ont, entre autres, participé à la cérémonie des Magritte, été partenaire officielle de la Semaine du Son et soutenu la troisième édition du Werkcongres Vlaamse Auteursvereniging.

## Penser, découvrir, fêter ensemble

### Organiser des rencontres professionnelles

Traversées par les questionnements des auteurs, la SACD et la Scam organisent régulièrement des rencontres professionnelles. 2011 a été une année féconde et innovante de ce point de vue.

→ **Festival ANIMA**, lancement du premier pitching de projets sous forme de Pecha Kucha \*, une dizaine d'auteurs présentent leur potentiel à d'autres professionnels.

→ **Festival International du Film Francophone et Foire du Livre de Bruxelles**, organisation de *speed datings* entre des romanciers (et leurs romans) et un public audiovisuel de producteurs, réalisateurs et scénaristes.

→ **Foire du Livre**, organisation de *speed datings* entre illustrateurs et auteurs de BD en recherche d'un scénariste.

→ **Festival d'Avignon**, lancement d'un Pecha Kucha\* d'auteurs qui présentent un travail en cours ou un projet.

→ **Nuit de la Radio**, organisation d'un débat sur les radios associatives et leur place dans le paysage de la création.

→ **Festival Filmer à Tout Prix**, échange de pratiques professionnelles lors de l'atelier "Vérité et mensonge, les images d'archive dans le cinéma documentaire".



\* Pecha Kucha, principe : l'intervenant choisit 20 images qui seront projetées 20 secondes sur un écran, pour une durée totale de 6'40" pendant laquelle l'auteur présente un projet en cours, une idée à développer, son univers...

## Siéger en commission, rendre des avis

En 2011, les experts de la SACD-Scam-SOFAM ont siégé dans de nombreuses commissions ou instances d'avis en tant que représentants des auteurs.

Instances concernées : Conseil de la Propriété Intellectuelle (CPI), Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), Conseil de l'Art Dramatique (CAD), Conseil de l'Aide aux Projets Théâtraux (CAPT), Conseil des Arts forains, du Cirque et de la Rue (CACR), Conseil du Livre, Commission des Lettres, Commission d'Aide à la Bande Dessinée, Conseil supérieur de l'Education aux Medias (CSEM), Commission consultative des Arts Plastiques (CCAP).

## Faire découvrir des œuvres

Un lundi par mois, le Comité belge de la Scam a présenté avec Anne Vanweddingen les «Rencontres de la Maison des Auteurs» au Petit Théâtre Mercelis. L'occasion de découvrir ou de redécouvrir des oeuvres audiovisuelles et d'échanger à leur propos.

## Etre à la fête

Matérialisons-nous! La SACD et la Scam ont lancé des invitations à la fête, pour que leurs auteurs dansent, parlent, mangent ensemble. Au Be Festival, à la Fête Tango des Auteurs SACD ou lors de la soirée des 30 ans de la Scam à la Bibliothèque royale de Belgique, le succès était au rendez-vous.

# SERVICES AUX AUTEURS

## Auteurs, de l'utile, du pratique !

De l'e-dépôt des œuvres à la numérisation des contrats, de nouveaux outils vous simplifient la vie. L'accompagnement personnalisé et le soutien à la création (prix et bourses) se poursuivent et se renforcent.

### Le développement d'outils

#### **L'e-dépôt des œuvres**

Ce nouveau service, accessible en 2012, a été développé en 2011. Vous pouvez désormais déposer vos œuvres en ligne grâce à un logiciel développé par la Maison des Auteurs en collaboration avec la SCALA (SACD Paris). Le dépôt concerne tout type d'œuvre ou de fichier, à condition qu'il soit numérique. La procédure est simple : vous créez un compte sur le site, vous complétez un formulaire, y joignez votre fichier et payez. Votre œuvre, désormais protégée, est entreposée dans une base de données sécurisée.

#### **Le registre des contrats**

La SACD-SCAM-SOFAM vous offrent la possibilité de conserver l'ensemble de vos contrats sur un site sécurisé : [www.auteuronline.be](http://www.auteuronline.be) où ils restent disponibles en permanence.

Les avantages : une sauvegarde de vos archives, une consultation plus aisée de vos contrats en cas de demande de conseil à nos juristes et la constitution d'une base de données qui permet aux trois sociétés d'analyser l'évolution des pratiques dans les différents secteurs de la création.

#### **Le nouveau déclaratif des œuvres**

Un nouveau déclaratif des œuvres, repensé en 2011, sera mis en ligne en mai 2012. Avec son graphisme renouvelé, l'interface de ce nouvel outil est plus conviviale et la navigation, plus instinctive, gagne en fluidité. Le nouveau déclaratif sera adapté à toutes les plateformes, à tous les browsers, et compatible avec le monde Mac.

### L'accompagnement professionnel

#### **Les permanences Auteurs**

“Des questions sur la gestion de votre dossier ?” Des permanences se tiennent régulièrement au siège de la Maison des Auteurs, à Bruxelles, mais aussi lors de grandes manifestations culturelles. Au cours de rendez-vous personnels, Beatrice Buyck ou Katia Lanero répondent aux questions concernant la déclaration de vos œuvres, le suivi de vos droits ou le calendrier des paiements.

#### **Le conseil juridique et fiscal**

Au cours de l'année 2011, près de 1.500 conseils juridiques ont été dispensés aux auteurs. Ce service est complété par la rubrique “ Vos questions sur le droit

d'auteur", ainsi que par la mise en ligne de contrats types sur notre site Internet.

## L'information

### Nouveau site web

Le site [www.sacd.be](http://www.sacd.be) s'est doté d'une nouvelle interface. La page d'accueil propose de multiples liens professionnels, la découverte de l'actualité, des témoignages d'auteurs, des pistes vers les différents blogs abrités par la Maison des Auteurs et une présence sur les réseaux sociaux. De nombreuses fiches d'information et des dossiers thématiques à télécharger ont été mis en ligne en 2011, dont un dossier fiscalité, l'état des lieux du documentaire et le baromètre des relations auteurs/éditeurs.

## Le soutien et la promotion des auteurs

### Les bourses et les accompagnements

Les bourses de la SACD-Scam couvrent tous les champs et les genres de la création, et se répartissent tout au long de la carrière des auteurs. Elles sont évaluées chaque année de manière à **s'adapter à vos besoins**. En 2011, la nouvelle venue, la Bourse de soutien à la finition d'un documentaire autoproduit, a connu un succès immédiat.

### Les prix accordés

#### EN 2011, ONT REÇU LE PRIX DES AUTEURS :

*Gerlando Infuso* pour  
"L'œil du paon" au festival Anima

*Wannes Destoop* pour  
"Badpakje 46" au Festival  
du Court-métrage de Bruxelles

*Pierre Schoeller* pour  
"L'exercice de l'État" au Festival  
International du Film francophone de  
Namur (Bayard d'or du Scénario)

*Magnus van Horn* pour  
"Without Snow" au Internationaal  
Kortfilm Festival Leuven

*Valéry Rosier* pour  
"Dimanches" au festival Media 10/10

*Xavier Seron* et *Meryl Fortunat-Rossi*  
pour "Mauvaise lune" au Festival  
International du Film Indépendant

*Bernard Dresse*  
pour "Terre nouvelle"  
au Festival Le court en dit long

*Niko Von Glasow* pour  
"Nobody's perfect" au Festival EOP

*Steve Thielemans* pour  
"L'île déserte" au Festival Docville

*Talheh Daryanavard* pour  
"Safar" au Festival Filmer à Tout Prix

## L'accompagnement de nouvelles formes de création

En 2011, la SACD a organisé une rencontre, rehaussée par la présence de Régine Chopinot, dont le thème central était l'évolution de l'œuvre chorégraphique.

Le constat: la danse et le spectacle vivant font appel à de multiples collaborations et les œuvres deviennent multidisciplinaires. Cette constatation est valable également pour les arts du cirque (le nombre de circassiens ayant adhéré à la société en 2011 est particulièrement élevé).

Vos spectacles, hybrides, demandent de nouvelles formes de contractualisation et de protection. Par sa présence sur le terrain, ainsi qu'auprès des instances du spectacle vivant et de Wallonie-Bruxelles International, la SACD acquiert une vue d'ensemble du secteur. Elle lui permet d'accompagner – et de soutenir - l'éclosion de ces nouvelles formes de création.



Régine Chopinot

### LES LAURÉATS SCAM 2010, CÉLÉBRÉS EN 2011 :

*Elias Grootaers*, Prix du Documentaire audiovisuel avec

*“Not waving, but drowning”*,

*Carine Demange*, Prix du Documentaire radio avec *“Derrière chez moi”*,

*Christophe Ghislain*, Prix littéraire pour *“La colère du Rhinocéros”* et *Katrien Aertssen*, Prix Littérature/ Illustration jeunesse.

### LES LAURÉATS SACD 2010, CÉLÉBRÉS EN 2011 ÉTAIENT :

*Dominique Abel* et *Fiona Gordon*,  
Prix Audiovisuel,

*Philippe De Coen*, auteur et fondateur de la compagnie *Feria Musica*,  
Prix Spectacle Vivant.

# 2012, AVEC VOUS, POUR VOUS

## Le prêt public

L'entrée en vigueur d'un nouvel arrêté royal ne bouleversera pas le monde des bibliothèques. Soyons pédagogues, soutenez la lecture publique.

## La création radiophonique

Être mieux distribués et entendus à l'international ; obtenir la reconnaissance d'un travail professionnel. Des enjeux qui sont toujours d'actualité.

## Le contrat de gestion RTBF

Le service public a plus que jamais besoin d'une création radiophonique et télévisuelle qui seule évitera sa marginalisation dans le nouvel univers numérique qui se déploie brutalement.

## Le statut des auteurs

C'est le moment d'exercer nos solidarités, d'améliorer les mécanismes de protection et d'exiger une politique d'emploi des artistes. Restons mobilisés.

## La "Création connectée"

Le 4/6/2012, les Rencontres de Bruxelles #2 élargiront le champ de nos réflexions et montreront que les auteurs sont des « passeurs » de l'innovation.

## L'édition numérique

Une veille et des formations sur les pratiques innovantes et des formations ciblées seront proposées aux auteurs dans le courant de l'année. Suivez notre actualité sur Bela.

## DAZIBAO

Tous les deux mois, Dazibao, la nouvelle lettre d'information de la Maison des Auteurs, vous informe des enjeux d'un chantier en cours. Chaque affiche vous offre une création inédite commandée pour la publication à un/une jeune plasticien(ne) et fait campagne pour un droit fondamental des auteurs.



Conception graphique:  
[www.facetofacedesign.com](http://www.facetofacedesign.com)

Photo en couverture:

Aurore Phanariotis, auteur, membre de la SACD,  
photographiée par Grégoire Pleynet

Editeur responsable:

Frédéric Young, Maison des Auteurs asbl.

Dazibao #1



SACD  
Scam\*  
SOFAM  
deAuteurs



Coordonnées Maison des Auteurs | Service des auteurs SACD-Scam-Sofam  
rue du Prince Royal 87 - 1050 Bruxelles | T +32 (0)2 551 03 20 | [www.sacd-scam.be](http://www.sacd-scam.be) | [www.sofam.be](http://www.sofam.be)

En couverture : *Aurore Phanariotis*, auteur, membre de la SACD, photographiée par *Grégoire Pleyne*